

Le 5 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 30 novembre 2019

PRESENTS :

| | PRESENT | ABSENT |
|--|---------|--------|
| VIAL René, Maire | X | |
| FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe | X | |
| LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint | X | |
| BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe | X | |
| DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint | X | |
| LAJON Marie-Hélène | X | |
| DEVOISIN épouse MAZUYER Annick | X | |
| AUBENEAU épouse CARRIAS Claude | X | |
| GUILLERMARD Frédéric | X | |
| MANON François | X | |
| DEBIEZ Yvon | | X |
| JACQUEMIN Isabelle | X | |
| PENVEN Gwénaël | | X |
| LANTUEJOL Jérôme | X | |
| VIAL Grégory | | X |
| GEHIN Frédéric | X | |
| MEYER Grégory | X | |
| DELBEGUE Hervé | X | |
| GRANGE Catherine | X | |

Pouvoirs :

Yvon Debiez donne son pouvoir à Béatrice Berger

Gwénaël Penven donne son pouvoir à René Vial

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Catherine Grange.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2019 : à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Décision modificative n°2 ;
- Syndicat Intercommunal des Eaux : modification des statuts ;
- Vente du bâtiment ex-Deschamps ;
- Personnel : avancement de grade et paiement d'heures supplémentaires ;
- Assurance : remboursement du sinistre au Pont de la Corneille ;
- médiathèque : modification de règlement intérieur.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,

DECISION N°2019-21

Objet : Groupement de commande avec la CCBD : étude et accompagnement pour la mise en conformité avec le RGPD

Date : 5 novembre 2019

Le Maire,

Considérant la proposition de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné d'adhérer au groupement de commande relatif à la mission d'étude et d'accompagnement des collectivités dans leur mise en conformité avec le RGPD (Règlement général pour la protection des données)

Considérant la passation du marché et l'attribution du marché à NOVATEK CONSULTING
DECIDE :

Article 1er : de signer le projet de bon de commande pour la tranche ferme du marché à savoir :

- le diagnostic de la conformité des traitements de données de votre commune avec le RGPD
- l'accompagnement par le prestataire à la mise en conformité, ainsi que la mission de Délégué de Protection des Données externalisé

Le cout pour la collectivité s'élève à 3375€ HT.

DECISION N°2019-22

Objet : Avenant n°3 MAPA accessibilité Mairie Lot 3- charpente-couverture

Date : 19 novembre 2019

Le Maire de la Commune de CORBELIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art L 2122-22 (5) ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la décision n° 2018-11 du 30 juillet 2018 portant signature d'un MAPA pour les travaux de mise en accessibilité et réorganisation du bâtiment Mairie-Salle des fêtes

Considérant la nécessité de modifier le marché en raison de travaux supplémentaires qui ne pouvaient pas être prévus au moment de l'établissement du marché, à savoir le bouchement des sorties de cheminées devenu obligatoire du fait de la découverte de nid d'abeilles dans les conduits et les travaux de reprise des habillages du campanil.

Considérant qu'il s'agit de circonstances imprévues, il y a lieu d'effectuer la modification du marché,

DECIDE :

Article 1er : de signer l'avenant n°3 pour le Lot 3- Charpente-couverture avec l'entreprise Jacquemont-Collet d'un montant de 8 430€ HT (+ 23.38% pour l'ensemble des 3 avenants)

Le nouveau montant du marché est de 161 955.80 € HT

Délibération n° 2019-7-1 : Décision modificative n°2

Sur proposition du Maire, et après avoir délibéré à 16 voix pour et 2 abstention (Hervé Delbègue et Grégory Meyer) :

Le conseil municipal décide d'effectuer les ouvertures et les virements de crédit suivant sur le budget principal de la commune :

Ouverture de crédits :

| <u>Investissement :</u> | |
|--|---------------------|
| <u>Recettes :</u> | |
| article 021 virement de la section de fonctionnement | 37 500,00 € |
| article 024 produit des cessions (vente bat Deschamps) | 50 000,00 € |
| article 10226 taxe aménagement | 17 000,00 € |
| total | 104 500,00 € |
| <u>Dépenses :</u> | |
| article 2111 acquisition terrain Deladoeuille (40 000 + FN) opération 82 | 43 000,00 € |
| article 2115 acquisition propriété Héraud (130 000+ FN) | 43 000,00 € |
| article 2183 opération 116 acquisition de matériel | 10 000,00 € |
| article 1641 emprunt opération financière | 8 500,00 € |
| total | 104 500,00 € |
| <u>Fonctionnement :</u> | |
| <u>Recettes :</u> | |
| article 6419 remboursement sur rémunération du personnel | 12 700,00 € |
| article 73211 attribution de compensation CCBD | 14 600,00 € |
| Article 7351 taxe sur la consommation finale d'électricité | 3 000,00 € |
| article 7482 taxe additionnelle sur les droits de mutation | 44 400,00 € |
| article 74121 Dotation solidarité rurale | 10 200,00 € |
| total | 84 900,00 € |
| <u>Dépenses :</u> | |
| article 6411 rémunération personnel | 21 100,00 € |
| article 739211 attribution de compensation négative (reversement à la CCBD) | 25 950,00 € |
| article 66111 intérêt des emprunts | 350,00 € |
| article 023 virement à la section investissement | 37 500,00 € |
| total | 84 900,00 € |

Virements de crédits suivants

| article origine : crédits réduits | article destination : crédits ouverts | montant |
|--|---|-----------------|
| <u>Investissement :</u> | | |
| article 2031 frais étude opération 128 programmation urbaine pole santé dépendance le Chaudron | article 2115 acquisition propriété Héraud opération 82 acquisition | 94 000 € |
| article 202 opération PLU modification simplifiée | article 2188 autres immo corporelles opération 116 acquisition de matériel | 1 600 € |

il reste dans l'opération 128 : 6177 € pour régler l'étude de faisabilité actuelle : 24 975€ HT pris en charge à 80% par l'EPORA reste 4995€ HT à la commune soit 5994€ (laissé 6177€)

Délibération n° 2019-7-2 : Syndicat Intercommunal des Eaux : modification des statuts

La nouvelle loi, dite NOTRe, portant réforme territoriale, transforme le paysage de la gestion de l'eau et de l'assainissement en France. Elle renforce les intercommunalités à fiscalité propre, leur transférant ces deux compétences à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les études engagées dès sa publication par les communautés de communes ont démontré l'intérêt de conserver les syndicats les plus importants en regard du bilan de leurs actions en la matière, de la qualité des services apportés aux usagers et du fait que ces compétences sont exercées sur des limites naturelles permettant ainsi de rationaliser leurs coûts.

C'est ainsi que les deux principales communautés de communes des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné se sont prononcées pour maintenir aux syndicats des Abrets et de Dolomieu-Montcarra les compétences eau et assainissement sur leur territoire respectif et exercer ces mêmes compétences en régies communautaires sur les territoires non couverts par ces deux syndicats.

Les deux communautés de communes sollicitent cependant des deux syndicats des Abrets et de Dolomieu-Montcarra d'harmoniser leurs statuts, plus particulièrement en ce qui concerne la composition de leur organe délibérant. Devenant dès lors les seuls adhérents au lieu et place des communes, elles souhaitent notamment que les limites communales ne soient plus conservées pour désigner les délégués syndicaux et proposent de disposer d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche révolue de 1600 habitants, chaque membre disposant d'au moins un siège. La population prise en compte est la somme des populations municipales de chaque commune de l'EPCI incluses dans le périmètre du Syndicat (population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année précédant la mise en place de l'organe délibérant).

Par délibération du 30 septembre 2019, le conseil syndical a adopté à l'unanimité le projet de texte de statuts élaborés à cet effet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de ces éléments, de prononcer que le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

- Article 1 : APPROUVE la modification au 1^{er} janvier 2020 des statuts du Syndicat Mixte d'eau et d'Assainissement des Abrets et Environs, tels qu'annexés à la présente délibération.

- Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Frédéric Géhin précise qu'il n'y aura plus de délégué communautaire

Délibération n° 2019-7-3 : cession d'un tènement immobilier cadastré section AB n°283

Par délibération du 15 janvier 2008, la commune a fait l'acquisition d'un tènement immobilier à Bois Vion dans le cadre de la succession Deschamps à savoir les lots 14, 17, 15 et 18 pour une valeur totale de 9700 € à la condition que soient installés des verres dépolis aux deux fenêtres donnant sur la cour sud de la propriété et que la porte d'accès à cette cour soit également condamnée.

La municipalité de l'époque avait pensé utiliser ce bâtiment pour servir de rangement et de local pour les associations sportives. Hormis les travaux promis lors de la transaction, aucun aménagement n'a été fait depuis.

Lors du conseil municipal du 11 février 2016, sur proposition du Maire, le conseil municipal s'était prononcé à l'unanimité pour la vente de ce bien.

Il s'avère qu'un acheteur, M. Veyret, a contacté le maire récemment : il projette de créer un logement dans ce tènement.

Le Maire a négocié le prix à 50 000€. Le service France Domaine a été saisi et en date du 29 novembre : « l'accord amiable en cours à hauteur de 50 000€ n'appelle pas d'observation du service ».

Il convient donc de délibérer pour la vente de ce bien composé d'un local en pisé et mâchefer en R+1 de référence cadastrale AB n°293 d'une superficie de 48m² au sol.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de vendre le bien cadastré section AB n° 293 d'une superficie de 48m² au prix de 50 000€ (cinquante mille euros) à M. Stéphane Veyret avec faculté de se substituer une personne morale.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Délibération n° 2019-7-4 : Personnel : avancement de grade

Dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier certains agents, la CAP (Commission Administrative Paritaire) a émis un avis favorable pour la nomination :

d'un agent dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2019,

d'un agent dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2019

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer les emplois suivants

Filière administrative :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019,

Filière technique :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019,

Tableau des effectifs au 05/12/2019 :

| Tableau des emplois | | | | |
|--|----------------|------------------|-----------------|------------------|
| GRADES | EMPLOIS CREEES | | EMPLOIS POURVUS | |
| | Nombre | Temps de travail | Nombre | Temps de travail |
| 1) Filière administrative | | | | |
| Attaché principal | 1 | 35h | 1 | 35h |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe | 1 | 35 h | 1 | 35h |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 35h | 1 | Partiel 90% |

| | | | | |
|--|--------|------------|--------|--------|
| Adjoint administratif | 2 | 35 h | 0 1 | 35h |
| 2) Filière technique | | | | |
| Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 17.5h | 1 | |
| Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe | 1 | 35h | 1 | 90% |
| Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe | 1 1 | 35h 28h | 1 1 | |
| Adjoint technique | 2 | 35h | 2 | 35h |
| | 1 | 22h | 1 | |
| 3) Filière Police | | | | |
| Garde Champêtre chef principal | 1 | 17.5h | 1 | 17.50h |
| 4) Filière Sanitaire et sociale | | | | |
| A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe | 1 | 32h | 1 | 32h |
| | 1 | 27h | 1 | 27h |
| 5) Filière Culturelle | | | | |
| Adj. patrimoine principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 17.5h | 1 | 17.5h |
| 6/ Filière animation | | | | |
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | 2 | 35h | 2 | 35h |
| Adjoint d'animation | 1 | 30h | 1 | 30h |

Délibération n° 2019-7-5 : Personnel : paiement d'heures supplémentaires

Le point sur la situation particulière d'Isabelle Miguet, directrice du centre de loisirs, a été fait : il s'avère qu'elle cumule depuis plusieurs années des heures supplémentaires qu'il est difficile de récupérer dans les faits.

Il est convenu qu'elle prenne des congés pendant les vacances scolaires : cependant, soit par manque d'animateur saisonnier, soit par absence du personnel communal, soit à cause d'une forte fréquentation du centre, cette solution est difficilement applicable.

De plus, elle a été en congé maladie de mi-juin à fin août cette année : elle doit récupérer également 4 semaines de congés payés.

Il a été convenu une réorganisation de son poste pour lui retirer certaines tâches chronophages (suivi des facturations et des paiements..)

Il convient toutefois de lui payer les heures effectuées : il s'agit de 180 heures supplémentaires effectuées entre septembre 2014 et septembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le règlement de 180 heures supplémentaires à Mme Isabelle Miguet. Ces heures ont été réalisées entre septembre 2014 et septembre 2019.

Plusieurs conseillers se questionnent sur ce paiement tardif et souhaiteraient que les heures supplémentaires dues soient payées en fin de chaque année afin que les comptes soient épurés.

Délibération n° 2019-7-6 : Assurance : dédommagement du sinistre au Pont de la Corneille

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le dédommagement d'un montant de 1350€ de la part d'ALLIANZ suite à détérioration au pont de la Corneille causé par un véhicule

Délibération n° 2019-7-7 : médiathèque : modification du règlement intérieur

Après des discussions avec les équipes des 2 autres médiathèques (Veyrins et Les Avenières), il conviendrait de faire évoluer le règlement du réseau des 3 bibliothèques.

Les modifications seraient les suivantes :

- Autoriser le prêt de CD et DVD à l'ensemble des membres de la famille : aujourd'hui, seuls les adultes peuvent emprunter des CD et DVD,
- Établir la gratuité à tous les jeunes de 0 à 17 ans inclus : aujourd'hui, la gratuité est pratiquée pour les jeunes de moins de 16 ans.

Après vérification sur les abonnements en cours, il n'y a qu'une minorité, voire aucun jeune de 16 à 18 ans en inscription seul. Ils sont inscrits dans un abonnement famille.

Ces changements sont passés au conseil municipal du 5/11 aux Avenières.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- VALIDE le règlement intérieur du réseau des 3 médiathèques

- Affaires diverses

Délibération n° 2019-7-8 : Convention de gestion centre de loisirs avec la Communauté de Communes

Lors du conseil du 1^{er} juillet, le projet de convention a été présenté au conseil : il avait été demandé d'apporter des précisions :

Cf compte rendu :

Article 8 : entrée en vigueur, durée de résiliation de la convention

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée. Dans ce cadre, l'exécutif de la plus diligente des parties fait part de son souhait par courrier de renouveler la convention au plus tard un mois avant son expiration ; sauf opposition par courrier de l'exécutif de l'autre partie dans un délai de 15 jours, la convention est renouvelée.

Elle pourra être résiliée avant son terme dans l'une des hypothèses suivantes :

Par délibération au Conseil communautaire, dès que le périmètre de la compétence enfance aura été défini et que les comités techniques auront été consultés

Par l'une des parties, en cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'autre partie, 10 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effets

Par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de 5 mois.

Il faudra demander des précisions sur la durée et la résiliation de la convention. Certains points ne sont pas compréhensibles...

La version définitive a été adressée en mairie pour validation :

Ainsi l'article 8 est ainsi rédigé :

Article 8 : entrée en vigueur, durée de résiliation de la convention

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an.

Elle pourra être renouvelée de manière tacite dans la limite de 2 renouvellements soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Elle pourra être résiliée avant son terme dans l'une des hypothèses suivantes :

- Par délibération au Conseil communautaire, dès que les modalités de gestion de la compétence enfance auront été redéfinies et que les comités techniques auront été consultés
- Par l'une des parties, en cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'autre partie, 10 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effets
- Par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de 5 mois.

Après avoir pris connaissance de la convention présentée par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion du centre de loisirs le Moulin.

Le Maire :

Intempérie du 15 novembre :

Les fortes chutes de neige dans la nuit du 14 au 15 novembre ont cassés de nombreuses branches et d'arbres. Plusieurs hameaux ont été privés d'électricité jusqu'au dimanche midi, soit plus de 2 jours et demi. La commune a du faire intervenir depuis une entreprise pour dégager les arbres dans certains secteurs.

Vidéo protection :

Le maire exprime ses craintes pour la médiathèque suite aux dégradations et nuisances régulières : il voudrait vraiment sécuriser ce secteur. Une première estimation a été faite : le coût s'élève à 5224,20 €. Il ne s'agit que d'une proposition qu'il convient de travailler.

Le Maire demande l'avis aux élus sur ce projet.

Frédéric Géhin souhaite savoir où vont les images ? Elles vont dans un stockeur et elles ne peuvent être visionnées que par la gendarmerie. Le lieu du stockeur n'a pas encore été défini pour l'instant.

Marie-Hélène Lajon voudrait connaître le nombre de caméras ? 6 caméras sont prévues dans la première estimation

Anick Devoisin constate que des individus continuent d'abimer le mur en pavés de verre : la vidéo protection pourrait être la solution.

Catherine Grange est soucieuse au sujet de la destination des images : il convient d'avoir plus de renseignement.

Béatrice Berger répond que la loi encadre strictement le dispositif.

Le Maire rappelle que seuls lui et les personnes assermentées (gendarme et garde champêtre) peuvent visionner les images qui sont stockées un temps limité et qui sont ensuite détruites. De toute façon, le Préfecture doit autoriser le dispositif.

Frédéric Géhin demande s'il y a besoin de la fibre optique ?

Il existe 2 systèmes : par wifi ou par câble ? le Maire est plus favorable pour l'option câblée.

Catherine Grange demande de faire une étude.

Sur la question de principe : les élus sont plutôt favorables à la mise en place d'un système de vidéo protection.

Déploiement de la fibre optique :

C'est l'entreprise Circet qui est chargée par le Département de l'Isère d'amener la fibre à Corbelin depuis Aoste.

Il y aura 2 sous répartiteurs : un au hameau de la Chèvre vers le carrefour de la Jonnaz et un avenue de la Soie vers le monument aux morts.

Isère fibre prendra alors le relais pour le déploiement, puis ce seront les opérateurs qui se chargeront du branchement chez les particuliers.

La mise en service de la fibre est annoncée pour 2021 pour la Mairie et les écoles.

Le déploiement sur toute la commune se déroulera jusqu'en 2024.

Marie-Hélène Lajon :

radars pédagogiques :

Lors de l'acquisition des radars en juillet 2018, il avait été dit que les données recueillies seraient publiées dans la gazette. Cela n'a pas été fait. Yves Diaz a travaillé la question mais l'exploitation des données pour la gazette est difficile en raison du forfait informatique des extractions faites du logiciel.

Catherine Grange :

Etude de faisabilité du pôle santé dépendance : le point devait être fait en séance du conseil ... Un comité de pilotage s'est réuni le 28 novembre en présence de l'EPORA, du CAUE et du bureau d'étude TOPOSCOPE.

Le CAUE sera présent lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 21 janvier. Le point complet sur l'avancement de l'étude sera fait...

Marie-Hélène Lajon se plaint de la lenteur de ce dossier !

Grégory Meyer : rien ne lui permet pour l'instant d'avoir une idée sur l'état d'avancement de ce projet, contrairement au projet de la Mairie...

Le Maire rappelle que ce projet n'est pas de la même envergure que celui de la Mairie. Dans le cas du pôle santé dépendance, c'est un opérateur privé qui va intervenir !! il faut donc bien préparer le dossier pour que le projet soit réalisable, qu'il puisse intéresser les investisseurs et qu'il réponde aux besoins et attentes des administrés...

Marie-Hélène Lajon déclare que les besoins des Corbelinois intéressés aujourd'hui ne seront peut être pas ceux de « demain » ! D'où justement la nécessité de bien penser le projet...

La présence du CAUE le 21 janvier permettra d'avoir un regard objectif, extérieur et neutre...

Béatrice Berger recadre les discussions : le projet n'en est qu'au stade de l'étude de faisabilité ! Aucun engagement n'a été pris !

Béatrice Berger :

Livres sur le patrimoine :

Sur les 300 exemplaires commandés (100 pour la réédition Corbelin d'Hier et d'Aujourd'hui et 200 pour Corbelin 1914-1918) 14 livres ont présenté des défauts sur la couverture : ils ont fait l'objet d'un avoir sur la facture.

Eglise :

L'ouverture au dessus de la rosace de l'église était détériorée laissant passer les pigeons sous la toiture.

Le cadranier qui a travaillé à la magnanerie s'est proposé de faire une fenêtre en verre feuilleté mais en le travaillant à la façon d'un vitrail.

La commission patrimoine a travaillé sur le dessin. Le coût du vitrage s'est élevé à 1196 Euros TTC. Le rendu est plus que satisfaisant au point de le mettre en valeur avec un éclairage LED ...

Départ 22h30 Isabelle Jacquemin.

Mobilisation nationale : Grève du 5 décembre :

Le service minimum d'accueil a été mise en place à l'école publique puisque 5 enseignants sur 7 ont fait grève : 11 enfants ont été accueillis par le personnel ATSEM.

Journée du patrimoine :

En 2020, la biennale d'Art et Passion aura lieu pendant les journées du patrimoine. Aussi, l'actuelle commission a commencé à travailler les animations pour ce week-end : il a été proposé de faire un escape game sur la vie des corbelinois : le projet est lancé par la commission très motivée dont beaucoup de membres ne sont pas élus ...

Claude Carrias :

Soupe des lumières :

Elle aura lieu demain soir dans la cour de l'école publique Rendez-vous : 18 h pour la préparation, 19h défilé...

De chaleureux remerciements sont adressés à l'Amicale Corbelinoise pour la confection des décorations et la commission fleurissement pour la décoration de la place du Campanil et du sapin.

Hervé Delbègue

Téléthon :

La remise du chèque au Téléthon a été faite en fin de journée. La recette cette année s'élève à 3600€, 300€ de moins que l'année passée, ce qui est tout à fait remarquable compte tenu du mauvais temps lors de la marche des fours...

Un diplôme a d'ailleurs été remis à la Mairie de Corbelin. Les membres du Comité des fêtes remercie les agents pour le travail effectué.

Salle des fêtes :

Quand est-ce que la salle des fêtes sera remise à disposition des associations ?

Dès que la mairie sera terminée...

Fin des travaux de la mairie prévue en mars.

Frédéric Guillermand :

Remerciement de la part de la responsable du Centre de Généalogie du Dauphiné pour l'envoi du livre sur Corbelin 1914-1918.

François Manon :

Sites de compostage :

Un travail en collaboration avec le SICTOM est engagé pour mettre en place d'autres sites de compostage. Deux sites se dégagent :

1/ au Moulin

Les animateurs sont très enthousiastes pour animer le site de compostage : une communication est prévue auprès des parents. Une formation assurée par le SICTOM sera faite aux enfants du Moulin

2/ vers l'église et la maison Giclat

Ce lieu sera subordonné à l'enquête de voisinage : place de la margelle et clos de l'ancien prieuré...

Les composteurs actuels fonctionnent bien

Monique Favel :

Colis : distribution à partir du 14 décembre.

Vœux du Maire : pour rappel, ils auront lieu le vendredi 17 janvier à 19h

Séance levée à 23h00

Affiché le 16/01/2020

Le Maire,

René VIAL